

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2014)

**Heft:** 2032

**Artikel:** Après le 9 février, sortir enfin de l'ornière : le futur européen de la Suisse

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012705>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Après le 9 février, sortir enfin de l'ornière

Le futur européen de la Suisse

Jean-Daniel Delley - 26 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25530>

Le propre de l'ornière, c'est d'imposer une direction. Une fois embourbé, le véhicule est prisonnier de l'ornière. Voilà précisément la stratégie de l'UDC concernant nos rapports avec l'Europe. Il importe aujourd'hui de sortir de cette ornière en opérant un choix entre les options possibles pour l'établissement de nos relations avec l'Union européenne.

Après l'échec de l'adhésion à l'Espace économique (1992), l'UDC a accepté du bout des lèvres - douze sections cantonales appellent alors au rejet - les premiers accords bilatéraux (2000).

En 2004, ce parti s'oppose aux accords bilatéraux II, à l'exception de celui sur la fiscalité de l'épargne.

Un an plus tard, il refuse l'extension de la libre circulation aux dix nouveaux membres de l'Union et les accords Schengen-Dublin.

En 2009, l'UDC dit non à la reconduction de la libre circulation et à son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

Au cours de la campagne sur son initiative «*contre l'immigration de masse*», elle prétend que l'introduction de contingents ne mettra pas en péril l'accord de libre circulation.

La semaine dernière, au Conseil national, l'UDC a clairement exprimé son objectif: si Bruxelles n'accepte pas les contingents, alors mettons fin aux accords bilatéraux.

Voilà l'objectif poursuivi depuis près de 20 ans par cette formation. Voilà l'ornière dans laquelle elle nous a embourbés et qui ne peut conduire qu'à l'isolement du pays.

Tout d'abord, cessons de nous triturer les méninges. Le plafonnement et le contingentement de l'immigration ne sont pas solubles dans la libre circulation des personnes. Et cette dernière est une condition nécessaire à la participation au marché unique.

Cessons aussi de nous bercer d'illusions: si la Suisse obtenait quelques concessions, elle devrait en payer le prix, à savoir une participation plus restreinte à l'espace européen. Nous en avons déjà un avant-goût avec la suspension des programmes Erasmus d'échange d'étudiants, Recherche Horizon 2020 et Media, le gel des négociations sur le marché de l'électricité et sur l'accord institutionnel.

Le scrutin du 9 février dernier nous oblige enfin à prendre parti. Soit nous assumons un

bilatéralisme dynamique, à savoir une adaptation continue et une extension des accords qui nous lient à l'Union, de manière à participer pleinement au marché européen. Soit nous nous replions sur un simple accord de libre-échange, tel que préconisé par l'[Asin](#), réduisant nos rapports au seul commerce de marchandises. Mais en sachant que ce commerce serait entravé par l'abolition de l'accord sur les obstacles techniques, l'un des sept accords signés en 1999 et lui aussi soumis à la clause guillotine.

Depuis deux décennies, l'administration a rédigé de nombreux rapports sur nos relations avec l'Europe. Le temps des décisions est maintenant venu. Non pas par la bande, comme se plaît à le faire l'UDC, mais en toute clarté et connaissance de cause.

Car on est en droit de douter que la majorité populaire en faveur d'un contingentement de l'immigration est opposée à la libre circulation. Un [sondage](#) réalisé après la votation confirme ce doute.

On peut imaginer, comme le suggère Hans-Jürg Fehr, ancien président du PSS, une [procédure à double voie](#).

D'une part, une nouvelle

votation portant sur les sept accords de 1999 (libre circulation, transport routier, trafic aérien, recherche, agriculture, marchés publics et obstacles techniques au commerce). Ce scrutin devrait confirmer notre adhésion au bilatéralisme.

D'autre part, l'adoption d'un ensemble de mesures propres à atténuer la pression migratoire

sur le marché du travail (du renforcement des mesures d'accompagnement à la suppression des privilèges fiscaux en passant par une augmentation du taux d'activité de la population résidente et un sérieux effort de formation en faveur de la population résidente).

Par ailleurs, l'adhésion à terme à l'Union européenne doit

rester une option. Refuser ce débat, c'est se priver des informations nécessaires à un choix éclairé. C'est une fois encore céder devant une UDC qui accuse les autorités et ses adversaires politiques de piloter une adhésion rampante. Et c'est rappeler à cette même UDC, prétendument si soucieuse des droits populaires, que le dernier mot reviendra au peuple.

## Fiscalité: trois variantes pour les entreprises

Une étude du PSS éclaire le débat sur la concurrence fiscale intercantonale

Lucien Erard - 28 March 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25543>

Constat. Il devient urgent de supprimer l'[interdiction](#) faite aux cantons d'imposer les bénéfiques acquis à l'étranger par les sociétés dites à statuts spéciaux: *holdings*, sociétés de domicile et sociétés mixtes. L'Union européenne et le G20 ne sont en effet plus disposés à tolérer le privilège ainsi consenti à ces entreprises.

Question. Comment imposer à l'avenir ces bénéfiques au même taux que ceux appliqués aux autres entreprises en évitant de trop nombreux départs et sans ruiner les finances de la Confédération et des cantons et communes?

Une étude mandatée par le parti socialiste, [Studie Steuerkonflikt kantonale Unternehmensteuerregime](#), évalue trois variantes:

1. Les bénéfiques des sociétés à statuts spéciaux ne sont plus soumis à un régime différent de celui en vigueur pour les entreprises locales.
2. Les cantons réduisent leur impôt, comme le propose notamment Genève, de façon à fixer la charge fiscale totale (Confédération et canton) à 13%, 5% environ revenant aux cantons.
3. Les impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice des entreprises sont supprimés et remplacés par un impôt fédéral au taux de 16%, la différence avec l'impôt fédéral actuel de 8,5% étant reversée aux cantons.

Pour chacune de ces trois variantes, les auteurs de l'étude calculent les conséquences financières pour

la Confédération et pour les cantons, en prenant en compte la probabilité de voir une partie des entreprises concernées quitter le canton ou la Suisse.

La première variante - application des taux actuels à toutes les entreprises - entraînerait la délocalisation d'un grand nombre de sociétés qui quitteraient les cantons où les taux d'imposition augmenteraient, notamment Vaud, Bâle, Genève, pour s'installer soit à l'étranger, soit dans les cantons aux taux les plus bas. La Confédération y perdrait jusqu'à 1,2 milliard de recettes. Les cantons maintiendraient globalement leur revenu, mais ce dernier se répartirait de manière tout à fait différente: les cantons de Suisse centrale, fidèles à leurs bas taux d'imposition, verraient les entreprises affluer et leurs